

# Sainte-Croix



\*conseil communal

## **PROCES-VERBAL**

**Séance ordinaire  
du 9 décembre**

<b>Présidence :</b>	Mme Rachel Gueissaz
<b>Secrétaire :</b>	Mme Stéphanie Bassi
<b>Scrutateurs :</b>	M. Stéphane Mermod et M. Basile Geiser
<b>Huissier :</b>	Mme Janique Ferrari

Le Conseil communal a été régulièrement convoqué le 6 novembre 2019 pour le

**lundi 9 décembre 2019 à 20h00**  
**à l'Espace Alexei Jaccard**

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Assermentations
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 octobre 2019
4. Communications du bureau du Conseil
5. Communications municipales
6. Nomination de la Commission qui rapportera sur la gestion 2019
7. Nomination à la commission chargée de la révision du règlement de police
- Rapports des commissions chargées d'étudier les préavis municipaux suivants :
8. No 19-15 Mise en œuvre Masterplan – Financement d'un chargé de projets pour l'Office du Tourisme Sainte-Croix / Les Rasses
9. No 19-16 Elections communales 2021
10. No 19-17 Crédit d'étude pour l'élaboration du Plan d'affectation (PA) « Rue du Temple », L'Auberson
11. No 19-18 Crédits complémentaires 2019
12. Projet de budget 2020
13. Interpellations, propositions, questions

**Mme la Présidente** souhaite la bienvenue et informe l'Assemblée que le traditionnel verre de fin d'année aura lieu en fin de séance à la salle annexe de la salle ménagère.

**Mme la Présidente** implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée et ouvre la séance du Conseil.

**1. Appel**

**Sont présentes et présents :**

M. le Syndic Cédric Roten, MM. les Municipaux Sylvain Fasola, Olivier Guignard, Yvan Pahud, Lionel-Numa Pesenti.

43 conseillères et conseillers sont présent-e-s, 8 sont excusé-e-s, 1 absent.

**Sont excusé-e-s :**

Pour le PS : M. Hubert Liechti, M. Jean-Samuel Py, Jean-Claude Piguet

Pour le PLR : M. Dominique Mouret, M. Dionisio Baptista

Pour l'UDC : Mme Marie-Claire André Mollet, Mme Francesca Biermann, M. Bernhard Klaus

**Sont absent-e-s :**

Pour le PLR : Jean-Philippe Favre

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

**Mme la Présidente** annonce une modification de l'ordre du jour avec l'ajout du point 13 –Motion Alain Bonnevaux – « Pour un audit général et complet de tous les dicastères et services communaux par une société d'audit entièrement neutre et indépendante »

**Mme la Présidente** soumet l'ordre du jour modifié au vote, lequel est accepté à l'unanimité, sans discussion préalable.

## 2. Assermentations

Le groupe PLR et le groupe UDC informent qu'ils présenteront leurs candidats à l'assermentation lors du prochain conseil.

## 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 octobre 2019

**Mme la Présidente** prend la parole pour faire part d'une correction dans les propos de Madame Varela lors de la discussion concernant le préavis n°19-14 – Arrêté d'imposition pour 2020. La correction est apportée à ce PV qui est consultable sur le site internet de la Commune.

*Citation*

Mme Laurence Varela abonde dans les propos de MM. Michel Bühler, Jean-Claude Piguet et Hugues Gander. Elle estime que le statu quo proposé par la Municipalité, qui est en fait une hausse déguisée, est nécessaire par rapport aux projets imposés par le Canton, pour pouvoir envisager de futurs investissements locaux. Sachant que le point d'impôt à Sainte-Croix représente Chf. 20.- et que la moyenne cantonale est à Chf. 45.-, notre commune, donc les contribuables, mérite une plus grande marge de manœuvre pour pouvoir envisager des investissements futurs et le fait de baisser les impôts ne permettrait pas d'envisager ces projets.

*Fin de citation*

**Mme la Présidente** ouvre la discussion sur le procès-verbal modifié.

La parole ne semble pas être demandée ; la discussion est close.

Le procès-verbal est adopté avec les corrections annoncées à l'unanimité.

## 4. Communications du bureau du Conseil

**Mme la Présidente :**

- Présente les condoléances du Conseil à la famille de feu M. Franklin Thévenaz.

*Citation*

C'est avec regrets et une profonde tristesse que nous avons appris, le 12 novembre dernier, le décès de M. Franklin Thévenaz. Délégué du Comité international de la Croix-Rouge, collaborateur de la Coopération suisse au Département fédéral des affaires étrangères, il fut surtout, pour nous, « notre » syndic de Sainte-Croix durant 8 années. Tout au long de sa vie, ici et ailleurs, il aura marqué les personnes qui ont eu la chance de le côtoyer par ses qualités humaines et sa grande ouverture d'esprit. Au nom du Conseil communal de Sainte-Croix, nous présentons nos plus sincères condoléances à sa famille et à ses amis. Pour honorer sa mémoire, je vous prierais tous de bien vouloir vous lever et d'observer une minute de silence.

*Fin de citation*

- Suite à la visite de la Commune par le Préfet Fabrice de Icco, le 31 octobre dernier, il a été signalé au bureau que nombre de rapports de commission ne sont pas signés par les rapporteurs. Il est demandé dorénavant aux rapporteurs de remettre une version de leur rapport signé de manière manuscrite au bureau pour archivage.

- Selon l'article 42 du Règlement du Conseil communal, les rapports des commissions doivent être remis au greffe 10 jours avant la date de la tenue du Conseil. Les documents remis au greffe sont considérés comme étant la version finale du rapport, relue, commentée par les commissaires et adaptée par le rapporteur le cas échéant. Si des modifications « de dernière minute » doivent être apportées au rapport de la commission, cette nouvelle version ne sera pas envoyée aux conseillers avant la séance du Conseil et le rapporteur est invité à signaler ce fait lors de la lecture de son rapport.

- Suite à la demande de certains conseillers, le décompte précis des résultats (nombre de oui, non ou abstention) seront désormais donnés à l'issue des votes.

- Les prochaines dates importantes à retenir, dont la plus grande partie se trouvent au point 3 des communications municipales, sont les suivantes :

- La semaine qui rapportera sur la gestion sera du 4 au 8 mai 2020
- Les prochains Conseils communaux sont agendés au :
  - Lundi 23 mars 2020
  - Lundi 22 juin 2020
  - Lundi 26 octobre 2020
  - Lundi 14 décembre 2020
- La sortie du Conseil communal est pré-agendée au samedi 2 mai 2020. Nous irons en direction de notre capitale cantonale.

## **5. Communications municipales**

Les communications municipales ont été transmises par écrit à tous les conseillères et conseillers.

### **1. Ressources humaines**

La Municipalité a décidé de nommer :

- Mme Susy Sinisi à la fonction de Secrétaire municipale adjointe, avec effet au 1er janvier 2020. Nous souhaitons à cette collaboratrice plein succès dans ses fonctions.

Nous portons à votre connaissance que les collaborateurs ci-dessous se sont vu féliciter pour leur fidélité à l'Administration communale, soit :

- MM. Yvan Bugnon et Michel Previtali, pour 35 ans de service ; M. Didier Verguet pour 25 ans de service ; Mme Susy Sinisi pour 20 ans de service ; MM. Benoit Margot et Jean-Marc Sandoz pour 10 ans de service. Nous tenons à leur exprimer nos sincères remerciements pour leur travail et leur engagement auprès de notre institution.

### **2. Naturalisation**

Durant la période écoulée, nous avons traité :

- une demande de naturalisation dont l'origine est kosovare.

### **3. Calendrier des séances ordinaires du Conseil communal et semaine de la Commission de gestion**

Les prochaines séances ordinaires du Conseil communal pour l'année 2020 auront lieu les lundis 23 mars, 22 juin, 26 octobre et 14 décembre, sous réserve de modifications.

La semaine de la Commission qui va traiter de la gestion 2019 a été fixée du 4 au 8 mai 2020.

### **4. Réception des nouveaux habitants, nouveaux citoyens (18 ans)**

La Municipalité a organisé la réception des nouveaux habitants de la Commune de Sainte-Croix pour l'année 2019, le 18 novembre dernier. Plus de 250 invitations ont été envoyées et une centaine de personnes étaient présentes à cet événement. Elles ont reçu un cadeau de bienvenue sous la forme d'un carnet de bons "Bienvenue chez vous" pour différentes activités culturelles et sportives à Sainte-Croix offertes par les partenaires de la région. Les habitants ont été reçus par les représentants politiques de la commune, des églises, des pompiers et de l'ADIS.

La Municipalité a fixé la réception des nouveaux citoyens nés en 2002 (18 ans) des communes de Sainte-Croix, Bullet et Mauborget le vendredi 31 janvier 2020. Cette cérémonie permettra aux contemporaines et contemporains de faire connaissance avec les autorités communales, ainsi qu'avec le SDIS.

### **5. Visites aux nonagénaires et aux centenaires de 2020**

Le vendredi 10 janvier 2020, les 26 citoyens fêtant leur 90e anniversaire, recevront la visite d'une délégation municipale qui se chargera d'apporter les vœux, au nom des Autorités et de la population

tout entière, ainsi que les fleurs et les cadeaux habituels. Les personnes atteignant l'âge de 100 ans, 4 citoyens, recevront également, le jour de leur anniversaire, la visite des autorités, celle de la préfecture ainsi qu'un présent. La doyenne de la commune, Mme Georgette Reichenbach fêtera l'année prochaine ses 102 ans.

#### **6. Navettes hivernales**

Un postulat a été déposé par M. Hugues Gander lors du Conseil communal du 25 mars 2019 pour une gestion coordonnée et moderne des parkings lors de grosses fréquentations hivernales. La Municipalité attend la décision du Conseil pour l'engagement par l'ADNV d'un(e) chargé(e) de projet afin de répondre à cette demande. En effet, cette activité fait partie du cahier des charges établis. Pour cet hiver, les Municipalités de Bullet et Sainte-Croix ont étroitement collaboré avec la société Travys pour offrir des navettes pendant les week-ends. Une communication va être effectuée avec le soutien de l'Office du tourisme dans les prochains jours pour le début de la saison hivernale.

#### **7. Réponse à l'interpellation de M. Laurent Buchs d'intervenir auprès des Services concernés au Canton sur la situation de l'employé de M. Daniel Wyssbrod**

La Municipalité a écrit le 11 novembre 2019 au Service de la population pour demander l'évaluation d'un ultime délai de départ de Suisse au 30 avril 2020 afin que M. Wyssbrod puisse finaliser la remise de son exploitation au premier trimestre 2020. Une réponse négative nous est parvenue le 27 novembre de la part du service cantonal tenant compte que cette personne réside illégalement en Suisse et n'est pas autorisée à prendre un emploi.

#### **8. Subside de l'Etablissement cantonal d'assurance pour l'agrandissement de la caserne du SDIS**

Conformément à ce qui a été indiqué dans le rapport de la commission chargée d'étudier le préavis No 19-07, une délégation municipale a rencontré l'ECA le 29 octobre dernier afin de discuter de la promesse de subvention annoncée le 25 mai 2019 et qui correspondait à un montant de Chf 149'722.00. Lors de cette rencontre, l'ECA a indiqué qu'une erreur de l'indice de la construction s'était glissée dans leur calculation. Ils nous ont également expliqué avoir appliqué une autre méthode de calcul plus favorable. De ce fait, la nouvelle promesse d'octroi de la subvention se monte à Chf 213'298.00.

#### **9. Adaptation des tarifs des locations de salles**

Suite à l'interpellation de plusieurs sociétés locales, qui relevaient que le tarif pour la préparation et la reddition de la salle était trop élevé, la Municipalité a pris la décision de revoir certains montants à la baisse. Cette nouvelle ligne tarifaire concerne les journées de préparation, nettoyage et reddition de la salle et uniquement lors d'organisation de soirées/spectacles par des sociétés et habitants de la commune.

#### **10. Rue du Jura**

Le chantier lié aux travaux d'assainissement de la rue du Jura, du Petit-Montreux et du chemin de la Tine arrive à son terme. L'ensemble des nouveaux services est en fonction, soit les réseaux de distribution d'eau potable et de gaz, les canalisations d'évacuation des eaux claires et des eaux usées, l'éclairage public et le réseau électrique de la Romande Energie. Quelques travaux sont encore à prévoir pour le printemps 2020. Ils concernent la pose des derniers tapis bitumineux, le marquage routier et le bouclage du réseau d'eau potable à l'extrémité de la rue du Petit-Montreux.

La discussion est ouverte.

**M. Michel Bühler** remercie la Municipalité d'être intervenue auprès du Canton à la suite de la demande de M. Laurent Buchs concernant l'employé de M. Wyssbrod, malgré la réponse négative reçue des autorités cantonales.

La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

## **6. Nomination de la Commission qui rapportera sur la gestion 2019**

**Mme la Présidente** donne la parole aux chefs de groupe.

Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Pierre-Alain Gerber (4 + 2 suppléants)

1. M. Jean Bietry
2. M. Marcel Cloux
3. M. Claude Michaud
4. M. Andréa Zurbrügg

Suppléants PS

1. Mme Catherine Imhof
2. Mme Isabelle Dessonnaz

Pour le groupe PLR, la parole est à M. Jean-Bruno Wettstein (3 + 2 suppléants)

1. M. Philippe Gueissaz
2. M. Paul-André Simon
3. Mme Laurence Varela

Suppléants PLR

1. M. Jean-Bruno Wettstein
2. M. Thierry Dumoulin

Pour le groupe UDC, la parole est à M. Michaël Mollet (2 + 2 suppléants)

1. M. Francesca Biermann, rapportrice
2. M. Jean-René Marguet

Suppléants UDC

1. M. Laurent Buchs
2. M. Stefan Bögli

**Mme la Présidente** soumet ces nominations au vote. Elles sont acceptées à l'unanimité.

**Mme la Présidente** félicite les nouveaux commissaires, leur souhaite une belle semaine de gestion et leur indique que le calendrier leur sera envoyé d'ici quelques semaines.

## **7. Nomination à la commission chargée de la révision du règlement de police**

**Mme la Présidente** donne la parole à M. Michaël Mollet pour la nomination d'un membre UDC. Il s'agit de M. Laurent Buchs.

**Mme la Présidente** soumet cette nomination au vote. Elle est acceptée à l'unanimité.

### **Rapports des commissions chargées d'étudier les préavis municipaux suivants :**

#### **8. No 19-15      Mise en œuvre Masterplan – Financement d'un chargé de projets pour l'Office du Tourisme Sainte-Croix / Les Rasses**

Le rapport de la commission est lu par M. Edouard Nekaka, rapporteur.

#### *Citation*

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission chargée d'étudier le présent préavis n° 19-15 s'est réunie le jeudi 14 novembre 2019 à la salle de Municipalité.

Elle était composée de :

Michel Bühler, Antonio Buyo, Maria Caramia, Elena Court, Bernhard Klaus, Alain Bonnevaux et de votre serviteur.

La Municipalité était représentée par Yvan Pahud et Lionel-Numa Pesenti, accompagnée de Messieurs Luca Grand-Guillaume-Perrenoud (Chef d'office à l'Office du tourisme de Sainte-Croix/Les Rasses) et Pierre Droz (Directeur régional du tourisme Yverdon-les-Bains Région/ADNV)

Nous les remercions beaucoup pour les compléments et éclaircissements apportés lors des débats.

Dans ses interventions, Yvan Pahud a rappelé que ce préavis a pour but de permettre à la Municipalité de participer financièrement au poste de chargé de projet afin de mettre en application un MasterPlan du Balcon du Jura.

Cette exigence vient du Canton car en cas du refus de ce préavis, la manne financière cantonale ira servir ailleurs.

Le terme "MasterPlan" (anglicisme du Plan Directeur) a pour mission de décrire les mesures prioritaires et projets identifiés lors de réflexions stratégiques constructives accompagnées par les autorités locales, régionales et les acteurs touristiques.

Il résulte de plusieurs étapes de réflexion et projection qui ont duré au moins 4 années.

Rappelons que le processus ainsi que les premières études pour réaliser ce MasterPlan ont été jusqu'à présent financé par le canton. En cas de refus, le Balcon du Jura risque de voir passer une occasion unique de financer ses activités touristiques dans le futur par les autorités cantonales.

A ceux qui voulaient orienter les débats sur le terrain glissant des éoliennes, Yvan Pahud a rétorqué que, "Eoliennes ou pas, cette commune a besoin de l'aide cantonale pour développer son tourisme".

Luca Grand-Guillaume-Perrenoud, en tant que responsable de l'office du tourisme, a fait la présentation du MasterPlan comme suit :

#### 1) MasterPlan et axes prioritaires

##### Historique

- 2013 : Etude sur variations climatiques
  - Présentation des résultats aux autorités / prestataires
  - Volonté de travailler sur concept "4 saisons"
- 2015 : Mandat bureau SEREC
  - Présentation des résultats de la démarche participative – Stratégie 4 saisons aux autorités / prestataires / médias
  - Présentation du budget global des mesures souhaitées
- 2016 : Etude Vanat sur la faisabilité d'une Remontée mécaniques 4 saisons
- 2017 : Finalisation de la cartographie MasterPlan pour le Massif du Chasseron
- 2018 : Présentation du MasterPlan au SPEI

##### Objectifs

- Améliorer les retombées économiques touristiques
- Passer du tourisme de loisirs à un tourisme de séjour
- Identifier les éléments structurels de base multi-saisons
- Prolonger l'activité touristique
- Faciliter l'accès
- Améliorer la visibilité

##### Axe 1 : Gouvernance locale 1 (structure réceptive de la destination Sainte-Croix / Les Rasses)

- Compagnie de gestion
- Structure locale réceptive : Nouvel espace Office du Tourisme (OT)
- Inauguration juin 2017
- Cartes et rapport Masterplan
- Carte d'hôtes régionale (ADNV)

##### Axe 2 : Gouvernance locale 2 (articulation avec la destination Yverdon-les-Bains Région)

- ADNV / vision touristique commune / transversalité
- Création de Groupements d'intérêt touristique et économique (GITE) - 2017
- Fil rouge marketing régional

##### Axe 3 : Offre (Infrastructures, et manifestations)

- Etude Laurent Vanat "Viabilité financière d'une nouvelle remontée mécanique"

- Installations existantes / nouvelles infrastructures / animation
- Carte MasterPlan
- Réunification des musées
- Abonnement "T'es Royé" - Remontées Mécaniques
- VTT : 2 parcours locaux SuisseMobile - Dès mai 2019
- Balades archéologiques - Partenariat avec Caligae

#### Axe 4 : Mobilité

- Grand Huit (Création d'une Boucle multimodale « Massif du Chasseron » en transports publics, coordonnée avec les possibilités de mobilité douce.
- Favoriser les déplacements à l'intérieur de la destination mais aussi vers les destinations voisines du Val-de-Travers et des Fourgs qui offrent des possibilités de synergies intéressantes.
- Diverses rencontres avec Val de Travers et France
- TRAVYS Yverdon-Sainte-Croix : Cadence 30 minutes
- Pass "Chasseron" - Remontées Mécaniques

#### Axe 5 : Mise en scène et signalétique

- Projet signalétique régionale
- Parking (Les Rasses / Col des Etroits)
- Plan "Best of balades"
- Redynamisation du Sentier des Bornes - Projet inter-régional
- Tour Grand'Vy - Inauguration en mai 2018

#### Axe 6 : Hébergement

- Amélioration de l'offre (hôtels)
- Amélioration de la communication entre les prestataires / marchés cibles
- Contact Auberges de Jeunesse
- Grand Hôtel des Rasses - Swiss Historic Hotel

### **L'Engagement d'un chargé de projet**

Afin d'étudier l'ensemble des axes déterminés et expliqués ci-dessus, le comité de pilotage (formé par les initiants de la réflexion stratégique, syndicats des communes de Sainte-Croix et Bullet, les principaux prestataires touristiques et représentants de l'ADNV/Yverdon-les-Bains - Région) a proposé l'engagement d'un chargé de projet à 80% pendant une durée de 4 ans. Rappelons que l'entier de l'étude du MasterPlan a été financé par le Service de l'économie et de l'innovation (SPEI).

Cela occasionnera un budget annuel de Chf 129'000.- (Salaire, charges sociales et divers frais) reparti comme suit :

- SPEI	70%	Chf 90'000.-
- Sainte-Croix	88% du solde	Chf 34'500.-
- Bullet	12% du solde	Chf 4'200.-

Michel Bühler, parlant en son nom personnel, a pris la parole pour remettre en question, le bienfondé de ce préavis. D'ailleurs, il proposera un rapport de minorité lors de cette assemblée.

Alain Bonnevaux pense aussi de même, arguant qu'il risque d'occasionner un surendettement.

Le contentieux "EOLIENNE" a failli pourrir le débat, même si ce dossier est actuellement au niveau du Tribunal fédéral.

Pour les deux commissaires, en adoptant ce préavis, on risque d'accorder un blanc-seing à l'installation des éoliennes dans la région. Donc ces éoliennes auront un impact négatif sur le tourisme régional ...

A chacun d'apprécier cette argumentation.

Le débat a été suffisamment animé de la part des commissaires qui l'ont fortement nourri des interrogations.

Relevons quelques réflexions :

- Pourquoi la participation de Bullet est si infime par rapport à Sainte-Croix ?
- Il est envisagé de demander une participation aux prestataires bénéficiaires des différentes démarches dès la deuxième année. Que sera le scénario si ces prestataires sont déficitaires ?

L'engagement d'un chargé de projet (une exigence cantonale, rappelons-le permettra à l'heureux élu d'évaluer toutes les potentialités que regorge le Balcon du Jura afin d'en faire une région touristique de 4 saisons.

Bien évidemment les différents arguments développés par les principaux intervenants, ont convaincu 5 commissaires, sauf 2 commissaires (1 refus et 1 abstention) qui pensent que le contentieux "EOLIENNE" doit d'abord être résolu alors que ce préavis ne fait nullement allusion à ce dossier très sensible à l'échelle communale.

### EN CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à participer financièrement au poste de chargé de projet en vue de la mise en application du MasterPlan du Balcon du Jura; -
- **d'accorder** le crédit nécessaire de Chf 34'500.- par année dès le budget 2020 et jusqu'à 2023, soit un montant total de Chf 138'000.-.

*Fin de citation*

**Mme la Présidente** informe que la Municipalité souhaite faire un amendement en raison d'une erreur dans les chiffres présentés dans le préavis. Ainsi, en page 4 du préavis, dans la répartition des coûts, les chiffres sont les suivants :

*Citation*

Le budget annuel se présente comme suit :

Salaire, charges sociales et divers frais Chf 129'000.-

Répartition

SPEI	70%	Chf 90'300.-	
Sainte-Croix	88% du solde	Chf 34'056.-	au lieu de 34'500.-
Bullet	12% du solde	Chf 4'644.-	au lieu de 4'200.-

*Fin de citation*

A la suite de ces corrections, la Municipalité propose un amendement aux conclusions du préavis 16-15 :

*Citation*

### EN CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide :**

- **d'autoriser** la Municipalité à participer financièrement au poste de chargé de projet en vue de la mise en application du MasterPlan du Balcon du Jura;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de Chf 34'056.-- par année dès le budget 2020 et jusqu'à 2023, soit un montant total de **Chf 136'224.—**.

*Fin de la citation*

**Mme la Présidente** propose de passer d'abord à la votation de l'amendement, afin d'adapter les chiffres avant l'ouverture de la discussion.

**Mme la Présidente** donne lecture de l'amendement de la Municipalité aux conclusions du préavis 19-15. Celui-ci est accepté par 40 oui et 1 abstention (un/e conseiller/ère n'ayant pas voté).

La parole est donnée à M. Michel Bühler qui a fait parvenir un rapport de minorité aux membres du Conseil.

*Citation*

J'ai déposé ce rapport de minorité pour souligner qu'il existe une contradiction absolue entre vouloir développer un tourisme doux et accepter l'industrialisation de nos crêtes. On ne peut pas espérer attirer des touristes dans la région, tout en permettant l'érection d'une cinquantaine d'éoliennes de 200 mètres de haut entre la Gîte et le Creux du Van.

Mais je ne veux pas que l'on puisse croire que je suis quelqu'un qui s'oppose au tourisme.

Donc, ayant mûrement réfléchi, ayant reconsidéré les arguments de la Municipalité et dans le but d'apaisement, je retire ce rapport de minorité.

*Fin de citation*

La discussion est ouverte.

**M. Paul-André Simon** indique qu'après lecture du rapport de minorité de M. Michel Bühler, il est temps de faire une réflexion sur l'implantation des éoliennes dans notre Commune. En effet, la RTS annonçait il y a quelques jours que l'Allemagne souhaitait cesser l'énergie Éole en raison principalement des résultats escomptés insuffisants, et des problèmes de santé que celle-ci occasionne. De plus, cette industrie est en baisse ce qui provoque déjà une hausse du chômage dans ce secteur. Cette énergie n'a jamais montré un potentiel de développement conséquent par rapport aux panneaux photovoltaïques. La start-up lausannoise Insolight a présenté un prototype de panneaux solaires dont les prévisions de rendement sont de 29% au stade de la pré-production. On parle de panneaux solaires et non pas de panneaux photovoltaïques. Cette technologie est un dérivé de cellules solaires de qualité spatiale. Les résultats sont très encourageants par rapport aux technologies actuelles des panneaux photovoltaïques. M. Simon souligne une magnifique opportunité de redynamiser la filière européenne du panneau solaire, sachant que quatre entreprises suisses sont impliquées dans la phase d'industrialisation de ce nouveau type de panneaux. Il estime qu'il est donc temps d'entamer une réflexion sur l'ensemble des parcs éoliens. M. Simon se demande qui veut encore de l'éolien ? A part le Canton de Vaud et Romande Energie. Même l'ancienne Conseillère d'Etat, Mme De Quattro confirme que l'énergie éolienne est très contestée. M. Simon appuie une nouvelle fois ses propos en affirmant que l'énergie solaire de dernière génération va devenir de plus en plus efficace. Il souhaite que la Municipalité entame cette réflexion pour l'avenir de notre région et de notre tourisme.

**M. Jean-René Marguet** rebondit sur les propos de M. Michel Bühler, notamment sur le fait qu'on ne peut pas avoir des éoliennes et promouvoir le tourisme dans un même temps. 6000 éoliennes en France et 100 milliards d'investissements avec moins de 5 % production. En raison du manque d'outils démocratiques, il est difficile pour la population d'exprimer son mécontentement. Mais il y a trois jours, la majorité des départements français ont interpellé le Gouvernement afin d'arrêter l'éolien. Il est à noter que le Gouvernement français et EDF planchent sur la construction de 6 centrales nucléaires afin de garantir l'approvisionnement en électricité. En Allemagne, Energone a supprimé 2000 emplois en raison d'une production trop basse et son PDG a fait au gouvernement la même demande qu'en France. En Pologne, en 2018, le Ministre de l'Énergie a annoncé la construction de 6 centrales nucléaires à partir de 2033, à raison de deux centrales par année. Il a indiqué que l'entier des éoliennes du pays seraient supprimées d'ici 2040. Le Ministre polonais a également affirmé : « *En proposant la fin des éoliennes terrestres, ce projet de programme rappelle également qu'aucun objectif économique et politique ne doit prévaloir sur le bien-être et la santé des individus* ». M. Marguet espère que la Municipalité se penchera sur cette réflexion.

**Mme la Présidente** remercie les deux conseillers pour leurs interventions détaillées. Elle demande maintenant que le débat se redirige sur l'objet qui occupe le Conseil ce soir, à savoir le préavis sur l'engagement d'un chargé de projet pour la mise en œuvre du Masterplan Balcon du Jura. Il ne s'agit

pas de refaire le procès des éoliennes, même si Mme la Présidente comprend que les sujets tourisme, beauté des paysages et éolienne soient liés pour de nombreuses personnes.

**M. Jean-René Marguet** relève qu'il ne s'oppose pas au développement du tourisme régional et qu'il votera favorablement à ce préavis.

**M. Alain Bonnevaux** appuie les propos de M. Michel Bühler dans son rapport de minorité. Personne n'est contre le développement du tourisme à Ste-Croix mais il s'abstiendra au vote car il croit fermement, malgré les propos de M. Edouard Nekaka, qu'on ne peut pas dissocier le dossier des éoliennes et celui du développement du tourisme. La commune engage de gros montants pour le développement du tourisme. Il souhaite, comme il l'avait demandé en commission, que le chargé de projet fasse un rapport deux fois par année au Conseil communal. Il craint que dans les prochains 5 ans, le projet n'ait pas avancé.

**Mme Elena Court** propose d'appuyer le préavis car cela fait 20 ans qu'elle voit que la Municipalité fait des efforts en soutenant les remontées mécaniques, la création d'un musée unique, des expositions etc., et ne comprendrait pas si le Conseil communal ne soutenait pas le préavis proposé.

**M. Jean-René Marguet** souhaite reprendre les déclarations de M. le Syndic Cédric Roten dans le Journal de Ste-Croix du vendredi 11 octobre 2019. « *Que souhaitez-vous pour votre commune ? Que lorsque que l'on parle de Ste-Croix, les gens aient une petite étoile dans les yeux. Quand je vais à l'extérieur, en Valais, tout le monde a déjà entendu parler de Ste-Croix. Ce qu'il faudrait maintenant c'est qu'ils aient tout d'un coup le sentiment que Ste-Croix est extraordinaire tant au niveau technique comme au niveau paysage* » M. Jean-René Marguet pose la question : « *Quand les éoliennes seront installées que diront les amis de Cédric Roten ?* »

**M. le Municipal Yvan Pahud** indique que le débat sur les éoliennes est légitime, notamment sur les conséquences que peut avoir un parc éolien sur le tourisme. Mais il précise que ce n'est pas le débat de ce soir et que ce que propose la Municipalité est la suite du Masterplan, entre autres la mission touristique que l'on veut dans les 20 prochaines années pour la région. La région a besoin d'un tourisme fort, pour faire connaître notamment les produits régionaux comme le vacherin de Tyrode. Cela passe également par le tourisme. Il y a l'idée d'attirer de nouveaux touristes mais également de pérenniser nos infrastructures. La mise en œuvre de ce Masterplan est l'une des conditions pour que le Canton entre en matière sur un financement. Le Canton a décidé de ne plus financer les installations hivernales mais impose les projets pour les installations 4 saisons. Il y aura des choix politiques à faire ces prochaines années et la Commune est à la croisée des chemins en ce qui concerne le développement de la région. Ce chargé de projet devrait certainement faire une analyse sur les conséquences du parc éolien sur le tourisme et cela fera partie de son cahier des charges de réfléchir et d'analyser toutes les situations, comme un abonnement 4 saisons qui engloberait la piscine, le tennis, le ski. Il ne faut pas négliger la chance que le Canton investisse Chf 361'200.- pour cela. Si le préavis ne devait pas être accepté, le Canton placerait cet argent dans d'autres régions qui auront fait le choix d'accepter ce Masterplan.

La discussion n'est plus demandée.

**Mme la Présidente clôt la discussion et relit les conclusions amendées du préavis 19-15.** Celles-ci sont acceptées par 41 oui et 1 abstention.

**M. Michel Bühler** rappelle ses propos dans son rapport de minorité : on ne peut pas être pour le tourisme et pour les éoliennes. Il remercie chaleureusement la Municipalité et le Conseil communal de se prononcer pour le tourisme et contre les éoliennes pour la région.

## 9. No 19-16 Elections communales 2021

Le rapport de la commission est lu par M. Philippe Gueissaz, rapporteur.

### Citation

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission s'est réunie le jeudi 14 novembre à 20h00 dans une salle du bâtiment communal. Elle était composée de Mme Laurence Varela et de MM. Michel Bahrami, Marcel Cloux, Sébastien Pavid et du rapporteur soussigné, Philippe Gueissaz. MM Tristan Merminod et Jean-Samuel Py étaient absents.

La Municipalité était représentée par le syndic Cédric Roten et le municipal Olivier Guignard, accompagnés par Stéphane Champod, secrétaire municipal, nous les remercions pour leurs utiles renseignements.

Le calendrier des élections communales qui ont lieu tous les cinq ans est fixé par le Conseil d'Etat.

Nombre de conseillers communaux : Le barème du nombre de conseillers communaux est fixé à l'article 17 de la Loi sur les Communes selon la population :

Entre 1001 et 5000 habitants de 35 à 70 conseillers.

Entre 5001 et 10'000 habitants de 50 à 85 conseillers.

Bien qu'il soit aujourd'hui plus difficile pour les partis de trouver des citoyens intéressés, il est important de maintenir la représentation de la population et d'avoir un nombre de conseillers qui permette de bien partager le travail parfois exigeant des commissions. A ce sujet, notre commission rappelle au bureau du conseil qu'il peut nommer des commissions à cinq membres pour les préavis plus légers.

Le nombre de 55 conseillers présente aussi l'avantage que si la population dépasse les 5001 pendant la prochaine législature (au 31.12.2018 - 4'845 habitants) il reste conforme au barème cantonal.

Nombre de conseillers municipaux : Ce nombre doit être impair et compris entre 3 et 9 personnes. Les cinq municipaux en exercice ne se plaignent pas d'une surcharge de travail et apprécient qu'à cinq la communication entre eux soit facile et rapide.

En conclusion de ses discussions, la commission recommande, à l'unanimité, l'adoption du préavis : **No 19-16**: « Elections communales 2021 » et sa conclusion qui vous sera lue par la présidente.

### EN CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

**décide :**

- **de maintenir** le nombre de Conseillers communaux à 55 (cinquante-cinq) pour la législature 2021-2026;
- **de maintenir** le nombre de membres de la Municipalité à 5 (cinq) pour la législature 2021-2026.

*Fin de citation*

La discussion est ouverte.

La discussion n'est pas demandée.

**Mme la Présidente clôt la discussion et donne lecture des conclusions du préavis 19-16.** Celles-ci sont acceptées telles quelles à l'unanimité.

### 10. No 19-17      **Crédit d'étude pour l'élaboration du Plan d'affectation (PA) « Rue du Temple », L'Auberson**

Le rapport de la commission est lu par M. Jean-Bruno Wettstein, rapporteur.

*Citation*

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les conseillers,

La Commission chargée d'étudier le préavis Municipal No 19 - 17 s'est réunie le jeudi 14 novembre à 20h00, salle du Cochet. Elle était composée de Messieurs Pierre-Alain Gerber, Hugues Gander, Reinhard Scholz, Thierry Dumoulin, Bernhard Klaus et Alain Bonnevaux.

La Municipalité était représentée par Monsieur Lionel-Numa Pesenti, Municipal, et Monsieur Jean-François Gander, Chef du service de l'Urbanisme. La commission tient à remercier ces personnes pour les informations détaillées qu'ils nous ont fournies.

La Fromagerie Tyrode Sàrl a le projet de s'agrandir par la construction de nouveaux locaux sur deux parcelles situées actuellement en zone agricole et en zone village, ce qui implique que l'affectation de celles-ci soient modifiées par la création d'un Plan d'affectation (PA). Toutefois, Monsieur Pesenti a rappelé qu'il appartient aujourd'hui au Canton, en l'occurrence à travers l'Association pour le Développement du nord Vaudois (ADNV), de mettre en place un nouveau système de gestion des zones d'activités. Dans l'attente d'une nouvelle stratégie régionale, la création de nouvelles zones d'activités est soumise à un moratoire.

Néanmoins, après consultation des Services concernés, le Service du Développement Territorial (SDT) a autorisé, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2019, la Municipalité à élaborer un Plan d'affectation pour les parcelles concernées, à condition qu'elle justifie de façon détaillée le projet et qu'elle tienne compte des contraintes hydrogéologiques.

En ce qui concerne les justificatifs du projet, Monsieur Pesenti a relevé que l'entreprise Tyrode SA était à l'étroit dans ses locaux actuels, et que les nouvelles normes sanitaires imposaient des aménagements. Face à la difficulté de développer actuellement de nouvelles activités industrielles, il importe de maintenir une activité de transformation du lait reconnue, génératrice d'emplois et de valeur ajoutée. A l'image de ce qui a déjà été réalisé sur l'alpage du Mont-de-Baulmes, il y a une volonté politique de soutenir l'économie laitière régionale. En effet, la production de 115 tonnes de Vacherin Mont-d'Or AOP et de 200 tonnes de Gruyère AOP par année nécessite la livraison d'environ 3.1 millions de kg de lait produits principalement par 13 agriculteurs et leurs familles de notre commune. Celle-ci n'apporte pas de capital mais contribue au tiers des frais d'étude du Plan d'affectation. Il faut relever que la totalité des frais d'étude sera dans un premier temps versée à la commune par la Fromagerie Tyrode SA et bloquée jusqu'à la validation finale de la zone d'activité. Du point de vue de l'aménagement du territoire, la zone d'activité qui sera mise à l'enquête sera définitive une fois que le Conseil communal aura levé les éventuelles oppositions. Un délai de 5 ans sera imparti pour la réalisation de la nouvelle construction.

Un membre de la commission craint que la procédure proposée ne crée un précédent pour d'autres entreprises, et que normalement celui qui crée le besoin en assume l'entier des frais. Il est répondu que d'autres entreprises ont déjà bénéficié de soutien de la part de notre commune et que, dans le cas présent, la contribution communale à l'élaboration d'un Plan d'affectation peut être considérée comme une démarche de promotion économique.

### EN CONCLUSION

Après délibération et fondé sur ce qui précède, la majorité des membres de votre commission vous propose de suivre les conclusions du préavis en prenant la décision suivante

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

#### décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre l'élaboration du Plan d'affectation « Rue du Temple » L'Auberson »
- **d'accorder** le crédit nécessaire de Chf 30'000.00. Le compte 9170.19.17 est ouvert au bilan à cet effet ;
- **d'encaisser** la participation privée de 2/3, estimée à un montant de Chf 20'000.-, au fur et à mesure de l'avancement du dossier ;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;
- **d'amortir** cet investissement, sous déduction de la part privée, par le compte 300.331 lors du bouclage des comptes 2021.

*Fin de citation*

La discussion est ouverte.

**M. Jean-René Marguet** intervient en indiquant qu'il est contre ce préavis, mais pas contre le plan d'affectation. Il ne cautionne pas le soutien de la Commune à des organismes privés. Il ne parle pas des

sociétés locales bien évidemment. Il rappelle être déjà intervenu par le passé concernant/contre (?) l'achat de terrains pour des entreprises privées, n'adhère pas sur le fait de financer ce projet et précise que l'entreprise Tyrode n'est pas à CHF 10'000.- près dans le budget de son projet. Il ne soutiendra donc pas ce préavis.

**M. le Municipal Lionel-Numa Pesenti** indique que l'élaboration de ce préavis n'aurait pas été nécessaire compte tenu de la somme engagée, mais, pour des raisons de transparence, le service urbanisme et bâtiments a demandé à ce qu'il soit soumis au Conseil, et ce surtout en raison de la présentation d'un prochain préavis sur la modification du plan d'affectation de la rue du Temple. Sur la question du soutien économique, il est vrai que par le passé, des aides ont été faites pour des entreprises privées sur le territoire communal. Il rappelle néanmoins que c'est une proposition mais en aucun cas une obligation d'accepter ce financement. Mais il tient à préciser qu'il est important de soutenir l'économie de la région, qu'elle soit laitière ou autres.

**M. Philippe Gueissaz** explique que pour les propriétaires privés, il est quasi impossible de faire déclasser un terrain. En revanche, en promouvant le développement économique, une commune a plus de chance de le faire pour ce même terrain. Il remercie la commune de Ste-Croix de favoriser l'agrandissement de cette entreprise et ainsi agir sur le plan communal et pas seulement sur le plan privé.

La discussion n'est plus demandée.

**Mme la Présidente clôt la discussion et donne lecture des conclusions du préavis 19-17.** Celles-ci sont acceptées telles quelles par 38 oui, 3 non et 1 abstention.

## **11. No 19-18 Crédits complémentaires 2019**

Le rapport de la commission est lu par M. Alain Bonnevaux, rapporteur.

### *Citation*

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission s'est réunie le mardi 19 novembre 2019 à 19h00 en la salle de la Municipalité.

Elle était composée de :

Madame Isabelle Dessonnaz, de Messieurs Jean-Michel Bolens, Joël Herminjard, Philippe Gueissaz, Paul-André Simon, Jean-René Marguet et votre serviteur.

La Municipalité incorpore, ainsi que le boursier Communal et le secrétaire Municipal étaient présents.

- La parole est donnée à la Municipalité qui nous explique le pourquoi des compléments de crédits 2019, ce dont nous les remercions.
- La commission remarque que depuis 2017, 2018 et 2019 le montant des crédits complémentaires à passer de CHF. 98'000.- à CHF. 335'625.- soit une augmentation de 241%.
- Elle remarque également qu'aucune somme n'a été budgétée pour le cautionnement des prêts LIM et garantie des pertes pour le tennis club et les téléskis.
- Question à la Municipalité : le Conseil Communal peut-il refuser le préavis des crédits complémentaires ?

Etant donné que les montants sont déjà dépensés, dans ce cas que se passerait-il ?

Passons aux crédits :

### **16 Tourisme :**

Coop Rando a désiré organiser une journée de détente et de randonnée ouverte à tous et quelques centaines de personnes, enfants et adultes y ont participé. Cette action pourrait être renouvelée. Et la somme a été reportée au budget 2020.

### **176 Sports :**

C'est la dernière année de la caution du prêt LIM pour le tennis club.

Le déficit de la piste éclairée du ski-club est principalement dû à la confusion de l'abonnement « T'es Royé » qui est actuellement à l'étude pour être modifié.

La Commune a offert à Unihockey Bâle la location de la salle du Centre sportif.

Le cautionnement du prêt LIM aux téléskis de 2005 porte encore sur 2 ans, soit en 2021.

Le cautionnement pour la perte de saison court encore pour une année et devra être discuté pour les prochaines années.

**19 Service informatique :**

Le montant représente la location de salles, l'annulation et les nouveaux contrats de leasing et la redevance de renouvellement.

**320 Administration des forêts :**

Les taux de la TVA des six dernières années ont été appliqués différemment par les contrôleurs TVA.

**323 Exploitation forêts :**

Exploitation et vente Dû à la recrudescence du bois bostryche environ 1500 m<sup>3</sup> au total.

**351.1 Hôtel de Ville :**

Le vase d'expansion et le sèche-linge ayant rendu l'âme, ont dû être changé.

**356.3 Centre sportif :**

Le raccordement et la chaudière usagée et fatiguée ont dû être changés.

Les joints et les carrelages étant défectueux dans deux vestiaires ont été changés pour obtenir une meilleure étanchéité.

**357.1 CIMA :**

Les câbles chauffants des chéneaux coûtent très chers en consommation électrique Chf. 4'000.- pour cinq mois, c'est-à-dire Chf. 800. - par mois, ce procédé sera revu et modifié lors de la réfection de la toiture.

**433 Véhicules des travaux :**

La révision complète des moteurs des deux véhicules Meili et John Deere permettra sans doute à éviter l'achat de nouveaux véhicules ces prochaines années.

**440 Parc – fontaines – divers :**

Suite à la demande de commerçants et de la SIC la place du Marché a été équipée d'un tableau électrique pour faciliter les besoins nécessaires à chacun.

**58 Temples et Cultes :**

Le remplacement d'une horloge défectueuse a été nécessaire.

### EN CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

**décide :**

- **d'approuver** les crédits complémentaires au budget 2019 pour un montant de Chf 335'625.00

En parallèle, nous enregistrons des recettes supplémentaires liées à ces crédits complémentaires pour un montant de Chf 60'095.00, d'où une incidence sur le budget 2019 de Chf 275'530.00.

*Fin de citation*

La discussion est ouverte.

**M. Jean-René Marguet** indique qu'après trois ans passés dans cette commission, (les conséquences de ?) l'acceptation ou non du préavis dont l'argent a déjà été dépensé est/sont ? une question récurrente. La procédure de préavis permet normalement d'accepter ou de refuser celui-ci. Donc, il questionne la Municipalité : en cas de refus de ce préavis, que se passerait-il ? Y aurait-il une extourne dans l'exercice 2019 et une présentation d'un nouveau préavis en 2020 ?

**M. le Syndic Cédric Roten** souhaite souligner l'énorme travail qui a été fait par les services dans l'établissement de ce budget. Il rappelle que le budget communal se monte à environ Chf 28 millions et là il est question d'une incidence de Chf 275'530.-. C'est moins de 1% de la totalité du budget annuel. La Municipalité a rédigé ce préavis pour ces dépenses mais il faut savoir qu'elle a également fait en

contre partie des économies d'environ Chf 700'000.- en 2019. Il faut donc faire la balance entre la dépense de Chf 275'530 et l'économie de Chf 700'000.-.

**M. Alain Bonnevaux** intervient en disant que la commission ne remet pas en cause la gestion de la Municipalité mais repose la question sur les suites en cas de refus du préavis. Il tient à préciser que les économies faites ne sont pas des économies mais une baisse des investissements.

**M. Philippe Gueissaz** propose que cette question soit soumise au Préfet par la Municipalité ou par le Bureau du Conseil.

**Mme la Présidente** indique qu'elle prendra contact avec le Préfet pour lui soumettre cette demande et reviendra au prochain Conseil avec une réponse.

La discussion n'est plus demandée.

**Mme la Présidente clôt la discussion et donne lecture des conclusions du préavis 19-18.** Celles-ci sont acceptées telles quelles par 41 oui et 1 abstention.

## 12.                    **Projet de budget 2020**

Le rapport de la commission est fait par Mme Isabelle Dessonnaz, rapportrice.

### *Citation*

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les conseillers,

La Commission chargée d'étudier le budget 2020 s'est réunie le mardi 19 novembre de 20h à 22h30 en salle de Municipalité.

Elle était composée de Jean-Michel Bolens, Alain Bonnevaux, Philippe Gueissaz en remplacement d'Olivier Favre, Joël Herminjard, Jean-René Marguet, Paul-André Simon, et de la soussignée.

La Municipalité incorporée était présente, accompagnée de M. Stéphane Champod, secrétaire municipal, et M. Jean-Michel Brandt boursier communal.

Le syndic M. Roten a commencé par une présentation résumée du budget communal, en faisant ressortir les comparaisons avec les années passées, et en prenant les spécificités 2020 point par point.

Il est parlé des investissements consentis, soit 40 millions depuis 2011. Ces investissements ne peuvent être faits de manière régulière et linéaire, parce que certaines dépenses ne peuvent se réaliser qu'en une fois, comme un bâtiment par exemple, et que les sommes alors investies sont énormes.

Notre marge d'autofinancement se réduit, on emprunte. Mais jusqu'à quand pourra-t-on agir de la sorte ? Le boursier se veut rassurant quant au fait que cela s'avère encore possible dans les années à venir, notre situation financière est encore saine pour les organismes prêteurs. Cependant la fluctuation des taux est une des inconnues qui pourrait assombrir l'avenir...

Connaissant notre capacité financière, la question se pose : devrait-on réduire la voilure ? Sans nouvel investissement, en 10 ans on rembourserait nos emprunts. Mais quid du futur ?

Aujourd'hui, quand on investit 100 francs, on doit en emprunter 58.

Il y a 73 projets à venir, pour environ 44 millions. Lesquels faudrait-il raboter, voire enlever ? Couper dans le sport, la culture ? La sécurité ? Certains ont été repoussés, comme la construction de la nouvelle STEP de la Vilette. Et pourtant, jusqu'à sa rénovation planifiée pour 2021, lors de grosses crues les déchets finiront dans l'Arnon. Il faut être conscients qu'une grande partie de ces projets ne rapportent rien, mais sont indispensables au bien-être des habitants.

La Commune a gardé l'optique du budget « 0 », c'est-à-dire que chaque chef de service essaie de calculer au plus juste les dépenses à venir, sans essayer ni de constituer des réserves, ni de tabler sur une vision optimiste. Ceci explique aussi les crédits complémentaires, qui permettent de tenir compte des inconnues, autant dans les charges que dans les revenus.

Une priorité a été mise sur l'entretien du patrimoine, que ce soient nos pâturages, routes, forêts, réseaux gaz et eau ou bâtiments.

Les incertitudes quant à l'avenir par exemple la péréquation (qui nous est favorable même s'il est prévu une baisse de Chf 105'000.- pour 2020) font qu'il faut profiter d'investir dans les routes au vu des subsides qui sont actuellement accordés.

Cependant, le ménage courant augmente significativement et régulièrement, ceci parallèlement aux charges et salaires, assurances du personnel (bien que l'effectif reste stable) aux soldes des pompiers, à

l'engagement à nos frais dorénavant d'une TSP, aux exigences légales et nouvelles (autocontrôle de l'eau par exemple).

Il a été relevé que dans les rapports il serait bien de mentionner de quelle dette il est fait mention : dette nette (emprunts moins les actifs) ou brute ?

La Municipalité ainsi que le Boursier nous ont répété combien ils étaient conscients de la prudence avec laquelle il fallait avancer. Leur intérêt est le même que le nôtre, et par leurs réponses et analyses ils ont donné un sentiment de maîtrise très consciente de la situation financière communale, reconnaissant certaines erreurs (choix du terrain de la future salle de gym par exemple).

Ils ont pu entendre nos vives inquiétudes et ont pris note de l'attention très particulière qui sera de mise lors des préavis à venir, surtout ces 2 à 3 prochaines années. Il est nécessaire de faire confiance pour pouvoir avancer. Le luxe et l'ambition n'ont pas lieu d'être ; respectons les obligations légales tout en restant attractifs pour nos habitants, voilà les conclusions.

Des réponses précises ont pu être apportées concernant des **points précis du budget présenté** :

- **Points 15 et 17 - Animations culturelles et sports** : Participation de Chf 718'000.- pour les animations culturelles et sportives : est-ce trop ? Mais où couper, sachant que la diversité des clubs et activités de loisirs fait partie de ce qui attache les gens à une région ? Il est relevé que si les subsides accordés aux sociétés de gym ont fortement augmenté, celles-ci paient en revanche des locations plus élevées. (Ce point ne concerne pas la location de la Salle Communale, une discussion avec les personnes qui se sont plaintes des nouveaux tarifs étant en cours.).
- **Point 323 - Bois** : Les recettes liées à la vente de bois connaissent une chute importante de prix soit Chf 65/m<sup>3</sup> en industrie ou en stère à Chf 160.- pour les privés. 2019 a été une année très sèche, ce qui a favorisé les attaques de bostryche, d'où une qualité de bois moindre. Le meilleur usage de ce bois est le chauffage à distance dont les revenus couvrent les charges d'exploitation (Point 325).
- **431.3123 - Eclairage public** : l'introduction de lumière LED n'a pas modifié la consommation, car il faut plus de lampadaires pour être aux normes !
- **433.3115 et 36 - Achat et entretien des véhicules** : la Commune est propriétaire de 29 véhicules (tout compris), dont 21 pour le Service des travaux ; le coût qui en résulte est souvent sujet à discussion. Il faut savoir qu'il n'y a pas de leasing intéressant concernant les véhicules professionnels.  
La Commune a d'ailleurs dû batailler pour pouvoir clore le contrat de leasing concernant le matériel informatique, ce qui sera possible... dans 5 ans !
- **610.3189 - Police** : l'engagement d'une patrouille privée concerne l'espace public les week-ends d'été essentiellement, et certaines manifestations (clôture du Marché d'été...), soit une douzaine de fois par an.
- **710.3652 - Les Trolls en tablier bleu** : l'accueil des enfants coûte cher. Lors de l'établissement du préavis sur l'élargissement des horaires, l'objectif était que les Communes ne paient pas plus du 50% des coûts totaux. Le solde est réglé par les parents et les subsides cantonaux.
- **710.4511 - TSP** : Est-il utile de garder ce poste de travailleuse sociale de proximité ? Les retours tant des habitants que de la police font état d'une baisse des plaintes quant aux personnes dont le comportement gênait. De plus, certaines de ces personnes étant parents, il semble utile de travailler en amont des problèmes qui surviendront fatalement à l'école.
- **812.4351 - Eau** : le prix de vente de l'eau sera sûrement à revoir à la hausse

#### **Questions concernant les investissements prévus (pages 42 et 43)**

- **Projet 26 - Nouvelle salle de gym** : Augmentation impressionnante du coût, de plus de 1,2 millions, dont Chf 700'000.- pour la dépollution du site. Le choix du lieu d'implantation de cette nouvelle salle n'était pas judicieux, car il était connu qu'une carrière se tenait là jusqu'en 1946. Pour maintenir un projet à cet endroit, et donc pour répondre à l'exigence des écoles que la salle soit à proximité même des écoles, il aurait fallu choisir alors un projet n'impliquant pas autant de creuse. Aujourd'hui cependant il n'est plus possible de revenir en arrière, trop de dépenses ont déjà été faites.

- **Projet 30 - Nouveau musée** : Rien n'est effectivement porté au budget 2020 concernant le nouveau musée, le concours et crédit d'études ont déjà été votés et payés, la Fondation cherche des fonds pour poursuivre.

La Commission remercie la Municipalité, MM Champod et Brandt pour toutes les réponses apportées, et vous recommande, par 4 oui et 3 abstentions, d'adopter ce projet de budget.

### EN CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide :

- **d'accepter** la proposition de budget 2020 tel que présenté.

*Fin de citation*

**Mme La Présidente** passe en revue les différents chapitres du projet de budget 2020. A la lecture de ces pages, les Conseillers peuvent intervenir pour poser leurs questions ou faire part de leurs remarques éventuelles.

<b>Rapport de la Municipalité</b>	<b>page 1-6</b>	<b>blanche</b>
Rien à signaler		
<b>Récapitulation par direction</b>	<b>page 8</b>	<b>bleu</b>
Rien à signaler		
<b>Administration générale</b>	<b>pages 9-11</b>	<b>bleu</b>
<b>M. Michel Bühler</b> intervient sur la somme de Chf 200'000.- prévue pour la promotion du Tourisme et remercie encore la Municipalité d'axer le développement du tourisme.		
<b>Finances</b>	<b>page 12</b>	<b>bleu</b>
Rien à signaler		
<b>Domaines et bâtiments</b>	<b>pages 13-19</b>	<b>bleu</b>
Rien à signaler		
<b>Travaux</b>	<b>pages 20-23</b>	<b>bleu</b>
Rien à signaler		
<b>Instruction publique</b>	<b>page 24</b>	<b>bleu</b>
Rien à signaler		
<b>Police-défense incendie</b>	<b>pages 25-26</b>	<b>bleu</b>
Rien à signaler		
<b>Sécurité sociale</b>	<b>page 27</b>	<b>bleu</b>
<b>M. Jean-René Marguet</b> propose un amendement pour la suppression de financement du salaire de la travailleuse sociale de proximité (TSP) compte N°710.3011 pour Chf 65'000.— Il tient à préciser qu'à la suite de la présentation de son poste financé à 100% par le Canton, il avait sûrement été accepté à l'unanimité. Il revient sur le financement et demande si ces Chf 65'000.- représentent la part qui devra être prise en charge par la Commune. Il est un peu réticent à accepter cette dépense car il aurait souhaité avoir un rapport sur son travail et sur les répercussions de son activité, sur les points positifs et les points négatifs. Il présuppose que pour le budget 2021, le montant sera augmenté à Chf 100'000.- vu que le Canton finance encore une partie jusqu'en avril 2019. Il indique que cela représente environ 1 pt d'impôt alors qu'on est en train de chercher à faire des économies. Il souhaite connaître le bienfondé de sa présence et pense que le citoyen de Ste-Croix est pénalisé. Premièrement, les cas problématiques sont présents et deuxièmement, il doit payer des impôts pour gérer ces mêmes cas. Donc la facture se paie à deux reprises. Il refusera le budget tant que ce point ne sera pas motivé par la nécessité de cette somme.		

**M. le Syndic Cédric Roten** rappelle que lors du Conseil communal du 25 juin 2012, deux motions ont été déposées, l'une du groupe PLR – « Sur les incivilités sur le territoire communal » et l'autre du groupe PS – « Sur l'accueil des personnes bénéficiant de l'aide sociale ». Pour donner suite à cela, un groupe de travail a été constitué de représentants sociaux et politiques afin de faire un état des lieux sur l'existence de problèmes avec les personnes en difficulté sociale. 4 mesures ont été envisagées – la prévention, la thérapie, la réduction des risques et la répression et les sanctions. Un rapport avec un projet d'action a été fait et présenté au Canton, au SPAS le 31 octobre 2014.

Le financement se portait sur une période de deux ans, période qui touche à sa fin le 30 avril 2020. La charge sociale de cette TSP n'augmentera pas par la suite. La commission de gestion avait rencontré Madame Soittoux sur la qualité et le bienfondé de ses interventions. Il en a découlé un manque de coordination entre les acteurs présents et actifs sur le terrain. Les besoins ont été identifiés :

- sur la compréhension des besoins spécifiques des personnes en situation de précarité, des vulnérables et de la jeunesse ;
- l'occupation de l'espace public ;
- l'intégration des jeunes ;
- un travail complémentaire à la répression en binôme avec l'ASP
- l'espace public comme lieu de travail principal pour agir en amont et en aval des crises ;
- travailler dans la durée ;
- soutenir aussi les personnes fragiles ou vulnérables, en rupture de lien social.

Le rapport de gestion a soulevé quelques points suivants : les préoccupations de la commune, les attentes de la population et les besoins apportés aux jeunes.

**M. le Municipal Yvan Pahud** relève que les dérangements occasionnés par les personnes en difficulté et au comportement inadapté ont baissé de 13 % depuis la présence de la travailleuse sociale et de l'ASP.

**M. le Municipal Sylvain Fasola** évoque le travail de la TSP auprès des jeunes. Depuis quelques années, la maison des jeunes ayant cessé ses activités et c'est donc les Jeunesses et les sociétés locales qui proposent des activités aux jeunes. Depuis près d'une année, une réflexion est menée ainsi que des démarches pour former une commission des jeunes à Ste-Croix. Une séance a eu lieu la semaine passée et la séance constitutive devrait voir le jour à la fin février 2020. Le rôle de la TSP est également d'encadrer et de suivre la bonne marche de mise en place de cette commission ainsi que l'obtention de budget auprès de différentes associations locales. Elle accompagne également ces jeunes qui se trouvent démunis face aux incivilités surtout ces dernières semaines. Ce rôle d'encadrement de la jeunesse fait partie intégrante de son cahier des charges, activité qui est méconnue de la population.

**Mme Laurence Varela** demande un complément d'informations sur le poste 710.3652 – Les Trolls en Tablier bleu quant à l'augmentation de Chf 68'200.- par rapport à l'année passée.

**M. le Municipal Sylvain Fasola** indique que cette différence correspond à l'augmentation du personnel en raison des nouvelles normes dans l'encadrement des enfants en bas âge, à savoir un encadrant pour 12 enfants. De plus, le revenu des parents étant fluctuant, la Commune verse la différence puisque le budget de fonctionnement reste le même. L'Assemblée générale ayant lieu le lendemain, les conseillères et conseillers sont invité-e-s à y participer pour des informations plus détaillées.

**M. Laurent Buchs** demande si la TSP est une citoyenne de Ste-Croix et si elle paie des impôts dans la commune.

**M. Jean-René Marguet** évoque qu'il a entendu que la TSP est très active sur Ste-Croix, mais en sortant souvent dans les rues, il ne l'a jamais vue sauf la fois où elle est venue se présenter au terrain de pétanque. Il se déclare choqué que cette personne ne soit pas domiciliée à Ste-Croix ou en tout cas dans les villages voisins et que cette masse salariale parte de l'autre côté de la frontière.

**M. le Syndic Cédric Roten** indique que ce genre de poste requiert des compétences spécifiques et que ces compétences ont été trouvées chez une personne hors de Ste-Croix. Si ces compétences avaient été trouvées chez une personne domiciliée à Ste-Croix, la Municipalité aurait favorisé cet engagement. Pour répondre à M. Marguet quant à sa présence, elle est plutôt discrète, elle a également un bureau dans l'ancienne gendarmerie où elle reçoit les personnes. Il encourage les conseillères et conseillers communaux à aller « toquer » à sa porte pour parler avec elle et lui poser des

questions. Ce sont des métiers qui demandent beaucoup de discrétion pour instaurer des relations de confiance avec les prestataires. Elle ne peut se permettre de divulguer des informations. Elle a le même droit de réserver qu'un médecin par exemple.

**M. Laurent Buchs** propose de trouver quelqu'un de la région et de le former pour avoir ces compétences puisque cette collaboration se profile sur le long terme, ceci afin de garder une certaine proximité.

**M. le Syndic Cédric Roten** souligne que cette demande est intéressante mais il signale que les papiers de Madame Soittoux sont reconnus par le Canton de Vaud puisqu'elle a travaillé à Lausanne et à Yverdon et qu'elle y a fait ses preuves. On peut faire le parallèle avec les médecins, ce sont des professions spécifiques et la Municipalité préfère mettre en avant la qualité des candidatures que la provenance.

**Services industriels**

**pages 28-29**

**bleu**

Rien à signaler

**Charge/revenu par nature**

**pages 32-33**

**violet**

**M. Jean-Bruno Wettstein** questionne au sujet des charges du personnel. Le PLR s'inquiète et s'étonne que ces charges soient en constante augmentation. La différence entre les comptes 2018 et le budget 2020 se monte à Chf 421'855.-, ce qui équivaut à 7 % d'augmentation sur trois ans. Si la problématique des investissements mobilise fortement le Conseil, il y aura lieu de se poser la question sur le point financier de l'administration. Le PLR n'a pas l'intention de couper des têtes mais souhaite que cette tendance ralentisse.

**M. le Syndic Cédric Roten** intervient en rappelant que l'année passée, il y a eu une recapitalisation de la CIP (mettre le nom complet, plutôt) qui a été mise en place, ce qui a fait augmenter les coûts des charges sociales avec une prise en charge de 1% des salaires afin d'éviter une pénalisation de certains employés du fait de cette recapitalisation. Les emplois sont stables avec 51,1 EPT pour 58 collaborateurs. Il faut noter également les changements de classe salariale qui se fait automatiquement chaque année ainsi que l'adaptation aux coûts de la vie.

**Comparaison 2019-2020**

**page 34**

**violet**

Rien à signaler

**Intérêts / Amortissements**

**pages 36-39**

**saumon**

Rien à signaler

**Plan d'investissements**

**pages 42-43**

**vert**

**M. Joel Herminjard** indique que lors de la commission du budget, il a posé plusieurs questions et qu'il a trouvé sens à la manière dont l'argent est utilisé dans les différents postes. Il votera favorablement ce budget 2020 car il a confiance dans la gestion faite par la Municipalité. Toutefois, il souhaite faire part de son inquiétude concernant la marge toujours moins grande d'autofinancement de la Commune. Il avait imaginé que la part reprise par le Canton – sur les soins à domiciles - aurait permis d'augmenter cette marge. Il constate que cela n'est pas le cas avec ce budget 2020. Il trouve que cela confirme le bien fondé d'avoir gardé le même taux d'imposition pour 2020. Il est également inquiet ne pas voir clairement une volonté de faire des investissements dans la rénovation énergiques et dans l'installation de panneaux photovoltaïques. Ce genre d'investissement permet de diminuer les charges de manière significative. Dans le rapport de gestion 2018, il est indiqué que les plus gros consommateurs d'énergie sont le collège de la Gare et l'Hôtel de ville. Dans le plan d'investissement la rénovation du collège de la Gare est reportée pour après 2024. Il pense nécessaire de prévoir des investissements pour la rénovation de ces bâtiments plus rapidement. Il demande à la Municipalité si son analyse est correcte et souhaite une réflexion sur la manière de pouvoir faire ces investissements plus rapidement.

**M. le Municipal Olivier Guignard** évoque le fait que la Municipalité est frustrée par ces rénovations reportées mais qu'elle est limitée par le plafond d'endettement. Il y a une pondération entre les investissements urgents et ceux qui le sont un peu moins. Cela dépend également des nouvelles normes édictées par le Canton. Cette problématique d'entretien des bâtiments reste une préoccupation pour la Municipalité. Il précise que dans le budget de fonctionnement, il y a des investissements pour des travaux de rénovation tels que l'isolation interne qui sont prévus chaque année. Il rappelle que le bâtiment de la Conversion a été rénové au niveau de l'isolation du toit et qu'il

a fallu faire des choix: doit-on investir maintenant pour des panneaux photovoltaïques? La problématique reste la même au niveau du plafond d'endettement et il y aura une discussion à avoir dès que les coûts de ce plafond seront maîtrisés et que la marge de financement aura été augmentée.

**M. Joel Herminjard** remercie pour cette réponse. Il évoque le bienfondé d'un plafond d'endettement et indique que certains investissements devront être remboursés dans leur intégralité mais que pour certains investissements, il y a un retour sur investissement tel qu'ils deviennent intéressants. Il demande pour le toit du bâtiment de la Conversion si un devis avait été demandé pour mettre ces panneaux photovoltaïques et de faire une analyse sur le retour économique qu'ils pouvaient apporter.

**M. Jean-René Marguet** précise à Monsieur Herminjard que le plafond d'endettement est fixé par décision du Conseil communal.

**Analyse financière** pages 46-47 blanche

Rien à signaler

**Evolution 2011-2020** pages 48-50 blanche

Rien à signaler

**Ratios du dernier exercice** page 51 blanche

Rien à signaler

**Graph. Comp.Charges/revenus par Nature** pages 52-53 blanche

Rien à signaler

**Graph. Cent. Charges/revenus par Service** pages 54-55 blanche

Rien à signaler

**M. Hugues Gander** s'interroge sur le sentiment que la population aura en lisant le PV sur le budget et les discussions qui en découlent. Il tient à relever non pas forcément les aspects négatifs, mais également tous les projets positifs pour notre commune. Il cite le soutien aux écoles, l'effort sur l'entretien des routes, la petite enfance ou les transports publics, etc. Il faut également signaler que, malgré le peu de marge de manœuvre à disposition de la Municipalité, il y a un réel effort d'amélioration, de projets, de rénovations qui sont prévus maintenant ou dans le futur. Il est vrai que la Commune avait du retard dans les rénovations mais gentiment celui-ci se rétrécit. Malheureusement, il faut être conscient que le retard sera toujours présent et ce en fonction de l'aspect financier.

**M. Paul-André Simon** souhaite remercier Mme le Rapporteur, qui a bien souligné les questions et les soucis des membres de la Commission concernant notre capacité financière et l'autofinancement. Il est vrai que des travaux importants sont réalisés dans notre Commune. Il rappelle que lors des investissements importants aux Chambres fédérales, les décisions sont soumises au frein à l'endettement. Sachant aussi que l'économie horlogère et plus particulièrement les sous-traitants de l'Arc Jurassien rencontrent actuellement des difficultés et que l'économie en général est fluctuante. Il précise que l'année passée, il s'était abstenu au vote et informe qu'il en fera de même cette année pour marquer une attention particulière aux différents projets ainsi qu'aux dépenses.

La discussion n'est plus demandée.

**Mme la Présidente clôt la discussion et donne lecture de l'amendement de M. Jean-René Marguet.** Celui-ci est rejeté par 8 oui, 31 non et 3 abstentions.

**Mme la Présidente donne lecture des conclusions du préavis sur le projet de budget 2020.** Celles-ci sont acceptées telles quelles par 36 oui, 1 non et 5 abstentions.

### **13. Motion Alain Bonnevaux « Pour un audit général et complet de tous les dicastères et services communaux par une société d'audit entièrement neutre et indépendante »**

**Mme la Présidente** invite M. Alain Bonnevaux à venir donner lecture de sa motion

*Citation*

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Nous venons de voter le budget 2020 dont les prévisions des investissements et de la dette brute 2020-2024 va avoisiner les 50 millions.

Je constate que malgré un budget 0, une augmentation inexorable des charges du ménage courant et de l'affaiblissement de notre autofinancement annuel, nous oblige à recourir toujours plus à d'importants emprunts de longue durée, ce qui aura pour effet et conséquence de limiter à court terme les possibilités de développement de notre Commune.

Je suis conscient des difficultés que rencontre notre Syndic, nos Municipaux et nos Chefs de service à analyser, comparer, trouver et proposer des modifications d'organisation pour améliorer les finances communales.

Nous avons pris connaissance des dates de 2021 pour les votations du renouvellement des autorités, Conseil Communal, Municipalité et Syndic.

Vu les difficultés qu'auront les nouvelles autorités à budgéter, financer et à développer notre commune.

Je propose à ce Conseil Communal de bien vouloir soutenir la motion suivante pour faire :

Un audit général et complet de tous les dicastères et services communaux par une société d'audit entièrement neutre et indépendante

A QUOI SERT UN AUDIT

- Tout d'abord à comprendre la logique et l'efficacité du fonctionnement d'une commune par ses différents services.
- D'analyser les services pour connaître si les équipements sont adaptés, insuffisants ou en surplus pour les tâches qui leurs sont attribuées et s'il est possible de les diminuer aux profits des entreprises domiciliées à Ste-Croix.
- A identifier et à proposer des améliorations pour l'Administration, Police et Sécurité sociale.
- D'interviewer et auditionner anonymement et confidentiellement chaque individu pour connaître l'état d'esprit et les éventuelles propositions de changements ou modifications à apporter dans leur travail.
- La compréhension et le suivi des tâches données.

Je rappelle qu'un audit n'est pas fait pour couper des têtes ou de licencier des employés, mais bien pour améliorer le fonctionnement et les résultats des différents services et surtout de pérenniser nos finances à long terme et donner le fil rouge à suivre pour les autorités lors de la prochaine législature.

Voilà, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Les grandes lignes de la motion.

Je demande donc à ce Conseil Communal de bien vouloir appuyer cette motion et vous remercie de votre attention.

*Fin de citation*

**Mme la Présidente** soumet cette motion au vote sur la recevabilité de celle-ci. Elle est refusée par 16 oui, 21 non et 5 abstentions.

**M. Alain Bonnevaux** fait part de sa déception quant au refus de sa motion car à la vue des augmentations de budget année après année, il pense que la Commune avec cet audit aurait un fil rouge dans la gestion de son budget. Il rappelle que ce n'est pas pour « couper des têtes » mais bien pour que la Municipalité ait les bons outils car notre Commune est en difficulté.

**M. Jean-René Marguet** regrette également la non prise en compte de cette motion. Il précise que tout le monde dans ce Conseil et à la Municipalité est novice en politique et qu'il y a souvent du changement à la tête des dicastères en raison des élections. Il aurait souhaité avoir une vision de l'extérieur pour indiquer si les choses sont faites de manière correcte. Il prend exemple des bâtiments qui coûtent chers ; il serait pertinent d'avoir des experts pour aiguiller les décisions et est persuadé que cet audit pourrait apporter de riches enseignements. Il regrette que ses opposants ne soient pas conscients de cette valeur ajoutée.

**M. Michel Bühler** trouve curieux que le Conseil communal vote un sujet qui n'a pas été discuté et ce d'autant plus sans avoir de chiffres pour étayer cette décision.

**M. Stéphane Mermod** indique que le Conseil se prononce sur la recevabilité de la motion et non pas sur le fond de la proposition.

**M. Hugues Gander** demande si la motion est recevable ou non ? Il propose de réfléchir à la question car il lui semble que la motion est recevable. Cette motion pourra être débattue lorsque la Présidente et la Municipalité se seront prononcés sur sa recevabilité.

**Mme la Présidente** propose que le bureau se renseigne sur la procédure à suivre pour la gestion de cette motion et que ce point reste en suspens et soit traité lors de la séance du Conseil communal de mars 2020.

**M. Alain Bonnevaux** accepte cette proposition mais tient à se renseigner également directement auprès du Préfet.

#### **14. Interpellations, propositions, questions**

La discussion est ouverte.

La discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

**Mme la Présidente** rappelle que le prochain conseil aura lieu le 23 mars 2020. Elle remercie chacune et chacun de son investissement. Elle souhaite à toutes et à tous de bons vœux pour les fêtes de fin d'année, ainsi qu'une magnifique année 2020. Elle invite l'assemblée à venir partager le verre de l'amitié. Elle rappelle la date du prochain conseil, le lundi 23 mars 2020.

La séance est levée à 22h02.

La Présidente du Conseil communal

La secrétaire

Rachel Gueissaz

Stéphanie Bassi

**Annexe :** Motion A. Bonnevaux « Un audit général et complet de tous les dicastères et services Communaux par une société d'audit entièrement neutre et indépendante »

Ste-Croix, le 05 décembre 2019

## MOTION

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les conseillers,

1. Nous venons de voter le budget 2020 dont les prévisions des investissements et de la dette brute 2020-2024 va avoisiner les 50 millions.
2. Je constate que malgré un budget 0, une augmentation inexorable des charges du ménage courant et de l'affaiblissement de notre autofinancement annuel, nous oblige à recourir toujours plus à d'importants emprunts de longue durée ce qui aura pour effet et conséquence de limiter à court terme les possibilités de développement de notre Commune.
3. je suis conscient des difficultés que rencontre notre Syndic, nos Municipaux et nos chefs de service à analyser, comparer, trouver et proposer des modifications d'organisation pour améliorer les finances Communales.
4. Nous avons pris connaissance des dates de 2021 pour les votations du renouvellement des autorités, Conseil Communal, Municipalité et Syndic.
5. Vu les difficultés qu'auront les nouvelles autorités à budgeter, financer et à développer notre Commune.  
Je propose à ce conseil Communal de bien vouloir soutenir la Motion suivante pour faire :

**Un audit général et complet de tous les dicastères et services Communaux  
Par une société d'audit entièrement neutre et indépendante**

**A QUOI SERT UN AUDIT**

1. Tout d'abord à comprendre la logique et l'efficacité du fonctionnement d'une Commune par ses différents services.
2. D'analyser les services pour connaître si les équipements sont adaptés, insuffisants ou en surplus pour les tâches qui leurs sont attribuées et si il est possible de les diminuer aux profits des entreprises domiciliées à Ste-Croix.
3. A identifier et à proposer des améliorations pour l'administration, police et sécurité sociale.
4. D'interviewer et auditionner anonymement et confidentiellement chaque individu pour connaître l'état d'esprit et les éventuelles propositions de changements ou modifications à apporter dans leur travail.  
La compréhension et le suivi des tâches données.
5. Je rappelle qu'un audit n'est pas fait pour couper des têtes ou de licencier des employés, mais bien pour améliorer le fonctionnement et les résultats des différents services et surtout de pérenniser nos finances à long terme et donner le fil rouge à suivre pour les autorités lors de la prochaine législature.

Voilà, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers,  
Les grandes lignes de la Motion.

Je demande donc à ce Conseil Communal de bien vouloir appuyer cette Motion et vous remercie de votre attention.

Pour le groupe UDC  
Alain Bonnevaux

